

C'est reparti, le mouvement inter académique !

Les modalités prévues pour les mutations 2010 sont fixées dans le BO spécial N°10 du 5 novembre 2009.

Sont concernés :

1-Obligatoirement :

- les personnels stagiaires,
- les personnels titulaires,
 - *affectés à titre provisoire, au titre de l'année 2009-2010,
 - *actuellement affectés en Nouvelle Calédonie, à Mayotte, à Wallis et Futuna ou mis à disposition de la Polynésie Française en fin de séjour.
 - *dont le détachement arrive à son terme au plus tard le 31 août 2010.



2- qui participent facultativement :

- les personnels titulaires,
 - *Qui souhaitent changer d'académie,
 - * Qui souhaitent réintégrer, leur académie d'origine ou une autre académie.

Les vœux sont à saisir du jeudi 19 novembre 12 heures au mardi 8 décembre 2009 12 heures.

Ils se font exclusivement par I-Prof, sur le site du ministère :

www.education.gouv.fr/iprof.siam

ou <https://portail.ac.creteil.fr/iprof/> (onglet « services », « siam »)

ou <http://www.ac-creteil.fr/> (rubrique « démarche en ligne »)

Pour plus d'amples informations, demandez notre bulletin "Spécial mutations 2010."
N'oubliez pas d'envoyer immédiatement, le double de votre dossier aux responsables de la section académique.

Pour le calendrier complet des opérations, consulter notre site académique :

<http://sncl.creteil.free.fr>

Pour défendre nos métiers, nos conditions de travail, nos revenus



ADHEREZ au SNCL-FAEN

Aucune augmentation des cotisations en 2009

